

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2012  
REUNION DES 8 ET 9 NOVEMBRE 2012**

**N° 2012/O2/031**

**MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

**- DEPOSEE PAR : LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL.**

**- OBJET : RECONNAISSANCE DE LA SITUATION GEOGRAPHIQUE DE LA REGION CORSE DANS LE CADRE DU DOMAINE SANITAIRE.**

---

**CONSIDERANT** que la présentation du Plan Régional de Santé 2012 – 2016 pour la région Corse est une opportunité à ne pas manquer,

**CONSIDERANT** qu'en matière de santé publique la géographie de la Corse n'est pas entièrement prise en compte,

**CONSIDERANT** que la résolution du Parlement Européen du 12 septembre 2010 portant sur la stratégie européenne en faveur du développement économique et social des régions montagneuses, insulaires et à faible densité de population, permettrait d'intégrer les dites contraintes de l'insularité dans le Plan Régional de Santé ou du moins de le faire évoluer en les prenant en compte,

**CONSIDERANT** que la Corse, montagne dans la mer, fait d'elle la plus montagneuse des îles de méditerranée occidentale et cadre pleinement au contenu de cette résolution,

**CONSIDERANT** que le texte reconnaît en effets les défis spécifiques liés à l'évolution démographique, aux difficultés d'accès, etc... et « invite la Commission et les Etats membres à veiller à ce que ces régions bénéficient d'un régime spécifique... pendant la prochaine programmation »,

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**DEMANDE à Mme la Ministre de la Santé :**

- De reconnaître cette spécificité afin d'adapter les allocations de ressources du domaine de la santé concernant la région Corse aux réelles contraintes

géographiques notamment pour ce qui concerne les missions d'intérêt général (EVASAN), les besoins de fonctionnement, d'équipements techniques structurants et performants garantissant un égal accès à des soins de qualité en Corse et permettant de rattraper son retard structurel,

- De reconnaître de ce fait l'allocation de ces moyens de façon pérenne.